

Numéro spécial

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES



**Madame, Monsieur,
Mes chers concitoyens,**

La Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie vient de nous rendre visite pour la seconde fois depuis mon élection en 2008. Je vous avais rendu compte dans une précédente Lettre du Maire en décembre 2010 du contenu du premier contrôle. Aujourd'hui, venant de recevoir les conclusions de ce deuxième examen des magistrats instructeurs de la Chambre Régionale des Comptes, je souhaite à nouveau vous rendre compte des recommandations et observations formulées par cet organisme. L'examen a porté sur les années 2012 à 2016.

Comme le prévoit la réglementation, ce rapport de 80 pages, est rendu public et a été présenté lors du conseil municipal du mercredi 20 juin.

Cette Lettre a pour objet de vous synthétiser, en toute objectivité, les principaux éléments formulés par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

Vous trouverez donc tout au long de cette Lettre, des extraits de ce rapport (*en gras et bleu foncé*).

La gestion de la Ville de Balaruc-les-Bains a une particularité que n'ont pas les 36 000 communes françaises. Nous avons, les élus balarucois, et plus particulièrement le maire, une responsabilité supplémentaire directe : la gestion et le développement de la médecine thermale, qui représente 400 emplois directs, 2000 emplois indirects et induits, 35M€ de chiffre d'affaires directs et 90M€ de chiffre d'affaires indirects.

Depuis 2008, vous connaissez maintenant la rigueur qui anime au quotidien notre implication dans la gestion de la Ville et de la Société Publique Locale d'Exploitation des Thermes (SPLETH). Les engagements que nous avons pris en 2008 et renouveler en 2014, par notre action, nous vous avons démontré que nous les tenons, à savoir :

- Les investissements productifs favorisés,
- Les dépenses de gestion maîtrisées,
- Pas d'augmentation des taux communaux des impôts locaux,
- La diminution de la pression fiscale communale avec la remise en place des abattements sur la taxe d'habitation.

Les observations des magistrats relèvent bien entendu quelques points d'amélioration à apporter, mais constatent surtout la gestion saine et efficace de la Ville.

En synthèse la Chambre Régionale des Comptes formule 5 recommandations.

Sur la gestion des activités thermales et bien-être :

1/ Présenter à l'assemblée délibérante un bilan de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'activité thermale.

2/ Procéder à l'apurement des actifs des anciens thermes (bâtiments Athéna et Hespérides) en constatant une dépréciation exceptionnelle à étaler sur

sommes fait assistés par le Cabinet juridique FIDAL. Nos deux partenaires ont également pris appui auprès de leurs conseils respectifs. Les délibérations de création de la Société ont été transmises au contrôle de légalité et n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part du Préfet. Aussi lorsque j'ai pris connaissance du sentiment de la Chambre Régionale des Comptes sur cette possible fragilité juridique, j'ai aussitôt demandé une expertise complémentaire auprès du Cabinet Francis Lefebvre. Les conclusions de cette expertise sont sans appel : « En l'absence de dispositions législatives ou de jurisprudences contraires du Conseil d'Etat, la commune de Balaruc-les-Bains, n'a donc nul besoin de procéder à la modification de l'actionnariat de la SPLETH ». Nous allons suivre avec attention les évolutions législatives et jurisprudentielles afin d'anticiper toute nécessaire éventuelle modification.

c/ La Chambre relève également que le plan de financement (avec 25M€ de subvention sur un investissement totale de 60M€) a permis à la commune de Balaruc-les-Bains de limiter les engagements financiers à sa charge.

Nos partenaires principaux sur la construction des thermes ont été la Région, le Département et l'agglomération. Compte tenu des enjeux en termes de santé publique, d'emplois et de retombées économiques et touristiques, leur participation a été une évidence pour chacun d'entre eux.

d/ La Chambre Régionale des Comptes relève que la gestion de la SPLETH est saine et que les résultats sont supérieurs au prévisionnel.

Les comptes rendus d'exécution de la nouvelle délégation d'exploitation sont sensiblement différents des comptes prévisionnels. Ils présentent en effet une augmentation notable des chiffres d'affaires dès 2015.

Sur la base des résultats obtenus sur les premiers cycles d'exploitation du NET, la chambre constate donc les succès obtenus par celui-ci.

e/ La Chambre alerte également la commune sur d'éventuelles fragilités juridiques du contrat qui confie au casino l'exploitation des jeux.

Là encore, chaque délibération modifiant la relation contractuelle avec le Casino est soumise au contrôle de légalité et nous n'avons ni reçu de remarque du Préfet, ni nos délibérations n'ont fait l'objet de recours de tiers. Néanmoins, nous tenons compte de cette observation et nous attacherons à prendre appui sur un conseil juridique pour sécuriser la relation avec le Casino. En effet, le Casino est un acteur économique important de la station et un partenaire incontournable de la Ville qui participe à l'animation de la cité et qui verse dans le budget de la Ville une recette annuelle de 1 200 000€.

2^{ème} recommandation/

Procéder à l'apurement des actifs des anciens thermes (bâtiments Athéna et Hespérides) en constatant une dépréciation exceptionnelle à étaler sur une période à déterminer avec l'appui de la direction départemental des finances publiques.

Depuis mon élection en 2008, j'avais constaté que les biens thermaux n'étaient pas amortis conformément à la réglementation, ni en prenant en compte la dépréciation économique de leur nature.

La durée d'amortissement fixée jusqu'alors était de 100 ans.

Comme le soulignait déjà le précédent rapport de 2010, j'ai proposé au Conseil Municipal le 14 janvier 2010 de corriger cette anomalie et de porter à 40 ans la durée d'amortissement des équipements thermaux.

Depuis lors, nous avons travaillé, avec le comptable de la commune qui suit ces opérations, pour trouver la solution afin de régulariser les amortissements pratiqués de la construction des Thermes Athéna en 1969 et des Thermes Hespérides en 1986.

Ainsi le 13 décembre 2017 j'ai pu présenter au Conseil Municipal, une délibération autorisant l'apurement de l'actif du budget annexe des thermes. Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Aujourd'hui la valeur nette comptable des équipements de l'activité thermique est conforme à leur valeur réelle économique, soit 70 540 000€.

Si nous entrons dans le détail du rapport sur la gestion de la Ville, la Chambre relève plusieurs caractéristiques de bonne gestion :

• un dynamisme des produits de gestion et une maîtrise des charges qui permettent de

conforter sur la période (2012 à 2016) l'excédent brut de fonctionnement

• La capacité d'autofinancement est en progression sur la période et d'un bon niveau, elle couvre l'annuité en capital de la dette et permet de dégager un financement propre disponible ;

• La soutenabilité de la politique d'investissement est avérée, les dépenses d'équipement, quoiqu'importantes sur la période, sont financés pour près des ¾ par le financement propre disponible ;

• La capacité de désendettement de la commune et sa solvabilité sont bonnes

• Le niveau de la fiscalité locale contraint toutefois les marges de manœuvre de la commune pour l'avenir.

“ Nous n'avons pas augmenté les taux communaux des impôts ”

C'est bien pour cette raison que, depuis 2008, nous n'avons pas augmenté les taux communaux des impôts et que nous avons remis en place, en 2015, les abattements sur la taxe d'habitation.

Ces résultats plus que satisfaisants sont le fruit d'un travail de fonds mené sous l'impulsion des élus par les responsables et les agents des services de la Ville.

Avec la perspective de Balaruc 2032, ce travail nous le poursuivons, nous le renforçons, afin de garantir l'avenir et le développement de Balaruc.

une période à déterminer avec l'appui de la direction départementale des finances publiques.

Sur la gestion de la Ville et plus particulièrement sur la gestion du personnel :
3/ Respecter la durée légale du temps de travail, fixé à 1607 heures, en revenant sur les avantages accordés sans fondement légal ou réglementaire.

Sur la gestion de la Ville et plus particulièrement le partenariat avec les associations :

4/ Définir la politique d'action sociale que doit conduire le comité des œuvres sociales (COS).

5/ Revoir les modalités juridiques et l'équilibre économique de la convention conclue pour la gestion du centre de vacances « Le Belvédère ».

De manière simple et objective, dans les pages qui vont suivre, je vais vous préciser ces recommandations et vous livrer quelques observations complémentaires que j'ai d'ailleurs pu apporter aux magistrats instructeurs de la Chambre Régionale des Comptes pour expliquer la position de la Ville sur les points soulevés par eux.

1^{ère} recommandation de la Chambre Régionale des Comptes/ Présenter à l'assemblée délibérante un bilan de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'activité thermale.

La Ville est propriétaire de la ressource thermale et des équipements thermaux. Nous avons créé en 2010 la Société Publique Locale d'exploitation des THermes de Balaruc-les-Bains (SPLETH) pour gérer les activités de médecine thermale, de bien-être et de cosmétique. La Ville est actionnaire à 85% de la SPLETH, Sète Agglopol Méditerranée à 14% et le département de l'Hérault à 1%.

Dans le cadre du contrat par lequel le Conseil Municipal a confié la gestion des activités à la SPLETH, chaque année est présenté en conseil municipal un rapport détaillé qui comprend :

- une présentation de la gestion des activités de l'année (document de 34 pages) ;
- le bilan comptable certifié par l'expert comptable et le commissaire aux comptes indépendant et agréé ;
- l'organigramme, l'état de variation du patrimoine, les tarifs.

“ La Ville est actionnaire de la SPLETH à 85% ”

La Ville est actionnaire de la SPLETH à 85%. Dans ce cadre, les 12 élus du conseil municipal siégeant au conseil d'administration présentent au conseil municipal, chaque année leur rapport (document de 10 pages) qui :

- présente et contrôle les modalités de mise en œuvre de la gouvernance de l'entreprise
- contrôle la gestion et la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le conseil municipal l'année précédente
- fixe les orientations stratégiques à mettre en œuvre pour l'année à venir

Ces rapports sont non seulement présentés en conseil municipal, mais également transmis aux deux autres actionnaires que sont Sète Agglopol Méditerranée et le Département de

l'Hérault. Ils sont également transmis dans le cadre du contrôle de légalité au Préfet du département. Et comme toute délibération du conseil municipal ces rapports sont publics et sont en conséquence publiés sur le site internet de la ville.

Vous pouvez en prendre connaissance sur le lien <http://www.ville-balaruc-les-bains.com/vie-municipale/seances-conseil-municipal.htm>.

Malgré tous les éléments présentés en conseil municipal, je prends note de la recommandation de la CRC et présenterai en conseil municipal le bilan du développement des activités thermales depuis l'ouverture du NET.

Si nous entrons dans le détail du rapport sur la thématique thermale et le tourisme, nous pouvons noter les éléments suivants relevés par la Chambre Régionale des Comptes.

a/ Afin de favoriser le développement de la fréquentation thermale et touristique, la commune bénéficie de plusieurs facteurs positifs :

- une ressource en eau suffisante
- un positionnement géographique et médical porteur
- un parc d'hébergement touristique conséquent
- des personnels de soins qualifiés
- des équipements touristiques, sportifs et culturels récents ou en cours de réalisation.

Entre 2009 et 2014 la commune a enregistré une hausse de 8300 curistes (soit +21,96%). Le nouvel établissement thermal a ouvert fin

2014, et de fait, l'évolution constatée entre 2011 et 2016 est encore plus marquée avec 11 000 curistes supplémentaires (soit +26,48%). Par ailleurs, les derniers sondages réalisés relèvent un taux accru de satisfaction des curistes sur les équipements existants (96%).

“ La Chambre constate l'impact positif de la stratégie de renouvellement et de diversification ”

La Chambre constate donc l'impact positif de la stratégie de renouvellement et de diversification des équipements entamés par la commune sur leur fréquentation et, partant, l'atteinte des objectifs initiaux en la matière.

Ces éléments d'analyse, je pense que chaque Balarucois, qu'il vive directement de l'activité thermale ou pas, est en mesure de les constater chaque année au travers des nouveaux investissements réalisés, de la fréquentation de la station, du dynamisme commercial, Mais c'est toujours mieux si un organisme de contrôle indépendant les constatent et les écrits.

b/ La Chambre Régionale des Comptes pense que l'actionnariat de la SPLETH présente quelques fragilités juridiques.

Lorsqu'en 2010 nous nous sommes rapprochés de Thau agglo, aujourd'hui Sète Agglopol Méditerranée et du Département de l'Hérault pour leur demander de prendre part au capital de la SPLETH, nous nous

3^{ème} recommandation / **Respecter la durée légale du temps de travail, fixé à 1607 heures, en revenant sur les avantages accordés sans fondement légal ou réglementaire.**

Depuis 1980, les agents de la Ville effectuent 35h/ semaine.

Lors de l'adoption de la Loi n° 98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail (dite loi Aubry), les élus de la commune n'ont pas révisé les modalités de gestion du temps de travail des employés municipaux.

Anticipant les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, depuis le 8 janvier de cette année, nous avons engagés des actions permettant de mettre en oeuvre une démarche de dialogue social et de concertation de l'ensemble des agents de la collectivité en vue de réviser le temps de travail et de se mettre en conformité avec les dispositions législatives.

4^{ème} et 5^{ème} recommandations /

Elles concernent les relations de la commune avec les associations : définir la politique d'action sociale que doit conduire le comité des œuvres sociales (COS) et revoir les modalités juridiques et l'équilibre économique de la convention conclue pour la gestion du centre de vacances « le Belvédère »

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) est l'association qui gère les prestations sociales des salariés de la Ville, l'équivalent d'un Comité d'entreprise.

Nous allons donc retravailler avec l'association la convention de partenariat.

Nous allons retravailler avec l'association, la convention de partenariat.

Quant à notre partenariat avec l'association Balaruc Vacances à qui la Ville a confié la gestion du chalet de Saint Pierre de Chartreuse depuis 1985, une rencontre a été organisée avec le conseil d'administration de cette structure associative afin de préciser les modalités de gestion et les relations financières à mettre en oeuvre et ainsi éviter tout risque.

“ L'association nous a fait part de son souhait de ne plus poursuivre l'activité ”

Compte tenu du faible potentiel économique de la gestion du centre de vacances, l'association nous a fait part de son souhait de ne plus poursuivre l'activité.

Dans les semaines qui viennent, nous allons donc travailler avec les représentants de l'association aux modalités d'arrêt de l'exploitation du chalet de Saint Pierre.

Bien évidemment, les classes de neige, les classes vertes, les séjours des jeunes à la montagne seront maintenus, mais sans doute sur d'autres lieux.



À la lecture de cette Lettre, vous pouvez le constater, au regard de la gestion de la Ville qui a un budget de fonctionnement de 17M€ et un budget d'investissement de 14M€ et au regard de la gestion de la SPLETH qui a un budget d'exploitation de 35M€, les recommandations de la CRC sont mineures.

En revanche, les observations formulées sur les bons résultats de

gestion nous confortent dans nos orientations et nous encouragent à poursuivre notre action dans l'intérêt de Balaruc-les-Bains, des Balarucois et des Balarucoises.

Bien à vous,

Gérard Canovas,

Maire de Balaruc-les-Bains, PDG de la SPLETH.